

AVIS d'appel d'offres N° 01/2023

**Choix d'avocats ou cabinets d'avocats pour représenter l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle auprès des tribunaux et des instances judiciaires
Au titre des années 2023-2024-2025**

1. L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle se propose de lancer un appel d'offres pour le choix d'avocats ou cabinets d'avocats afin de le représenter auprès des tribunaux et des instances judiciaires et ce en application du décret n° 2014-764 du 28 janvier 2014 suivant le nombre et les conditions déterminés dans le tableau suivant :

Lot	Nombre d'avocats demandé	Inscription	Le champ d'intervention géographique	Domicile élu
01	04	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour de cassation et / ou cabinets d'avocats	Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Zaghouan et Bizerte	Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Zaghouan et Bizerte
02	01	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour de cassation et / ou cabinets d'avocats	Sousse, Monastir et Mahdia	Sousse, Monastir et Mahdia
03	01	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour de cassation et / ou cabinets d'avocats	Sfax et Gabes	Sfax et Gabes
04	01	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour d'appel d'une durée inférieure à 5 ans	Béja, Jendouba, Kef et Siliana	Béja, Jendouba, Kef et Siliana
05	01	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour d'appel d'une durée inférieure à 5 ans	Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine	Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine
06	01	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour d'appel d'une durée inférieure à 5 ans	Médenine et Tataouine	Médenine et Tataouine
07	01	Inscrit à l'ordre des avocats à la cour d'appel d'une durée inférieure à 5 ans	Kébili, Gafsa et Tozeur	Kébili, Gafsa et Tozeur

2. Les avocats intéressés et remplissant les conditions peuvent :

- Retirer par voie électronique le cahier des charges sur les sites web officiels suivants :
 - Site du marchés publics (www/marches_publics/gov.tn)
 - Site de l'ordre national des avocats : www.avocat.org.tn
 - Sites web de l'agence tunisienne de la formation professionnelle : www.atfp.tn

Où

-Retirer gratuitement le cahier des charges directement de la direction des achats et des marchés sis au **21, Rue de Libye - 1002 Tunis - Belvédère**, (6^{ème} étage), après avoir présenté une demande au nom de **Monsieur le Directeur Général de l'ATFP**.

3. Les soumissions doivent être placées sous triple enveloppes cachetées :
 - Une première enveloppe intérieure fermée et scellée contiendra les documents administratifs exigés par le cahier de charge.
 - Une deuxième enveloppe intérieure fermée et scellée contiendra les documents techniques exigés par le cahier de charge.
 - L'enveloppe extérieure doit porter obligatoirement la mention « **A ne pas ouvrir – Appel d'offres n°01/2023–Choix d'un avocat pour représenter l'agence tunisienne de la formation professionnelle au titre des années 2023-2024-2025 auprès des tribunaux et instances judiciaires** ».
4. L'offre devra être adressée au nom de **Monsieur le Directeur Général de l'ATFP, 21, Rue de Libye - Tunis B.P. n°164 - 1080 CEDEX TUNIS CARTHAGE**, par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central de l'ATFP contre récépissé au plus tard le **15 août 2023 à 10 00 mn**. Passé ce délai, aucune offre ne sera prise en considération (le cachet du bureau d'ordre central de l'ATFP fait foi).
5. La séance d'ouverture des plis est publique. La réunion de la commission aura lieu le **15 août 2023 à 11 h 00** au siège de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle au **21, Rue de Libye – Tunis (6^{ème} étage)**.
6. **La commission rejette automatiquement :**
 - Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres (le cachet du bureau d'ordre centrale fait fois).
 - Toute offre ne contenant pas la soumission
7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant **120 jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.